

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 11 Décembre 2019** à 19h00 Salle de Conférence de la STAD, 240 Boulevard Pasteur à Guesnain que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 46

Présents : (titulaires et suppléants) 34

Absents : 6

Procuration : 6

Etaient présents (délégués titulaires) : 30

Pour la CCCO : Christian VITU - Pascal JONIAUX - Marc HEMEZ - Alain PAKOSZ - Alain BRUNEEL - Pascal PRUVOST - Rémy VANANDREWELT - Dany HALLANT - Jean-Michel SIECZAREK.

Pour DOUAISIS AGGLO : Joël THOREZ - Henri DERASSE - Damien FRENOY - Marylise FENAIN - Claude HEGO - Michel LEBLOND - Jean Claude DHALLUIN - Nadia BONY - Henri COQUELLE - Robert STRZELECKI - Denis LAMY - Maryline LUCAS - Romuald SAENEN - Arnaud PIESSET - Caroline BIENCOURT - Colette CAPA - Jacques LECLERCQ - Christophe DUMONT - Véronique LEGRAND - Claudine PARNETZKI - Dominique RICHARD.

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pour la CCCO : Christian TOSOLINI suppléant de Marc DELECLUSE - Bernard CIERZNIAK suppléant de Edith BESTIAN - Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU.

Pour DOUAISIS AGGLO : Claudine HOUDET suppléante de Jean Michel SZATNY.

Etaient présents par procuration : 6

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Alain PAKOSZ - Julien QUENESSON donne pouvoir à Romuald SAENEN.

Pour DOUAISIS AGGLO : Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Christian POIRET donne pouvoir à Claude HEGO - Jean Luc DEVRESSE donne pouvoir à Nadia BONY - Jacques ELIAS donne pouvoir à Maryline LUCAS.

Etaient absents et excusés : 6

Pour la CCCO : Jocelyne MALFIGAN.

Pour DOUAISIS AGGLO : Didier TASSEL - Francis FUSTIN - Frédéric CHEREAU - Alain KLEE - Didier CARREZ.

OBJET : INFORMATION SUR LES DELEGATIONS AU PRESIDENT EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211.10

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines attributions exhaustivement listées.

Dans ce cadre, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des attributions exercées par délégation du Comité Syndical. Le Comité Syndical est informé que :

→ Dans le cadre de **l'aliénation de biens mobiliers**, le Comité Syndical est informé de la cession de deux valideurs de quai VIX V3 à la Régie des Transports Communautaires Rochelais pour 1.000€ HT.

→ Dans le cadre des **conventions nécessaires à la réalisation des travaux liés à l'extension de la ligne A du TCSP de l'agglomération du Douaisis**, le Comité Syndical est informé de la signature de :

- L'avenant n°3 conclu le 5 avril 2019 avec la ville de Masny pour l'actualisation de la clé de répartition correspondant à la participation de la ville aux frais de maîtrise d'œuvre (phase travaux). Cet avenant est à rattacher à la convention du 11 juillet 2013 relative à l'occupation du domaine communal, délégation de maîtrise d'ouvrage, financement, rétrocession et entretien des ouvrages réalisés sur ce domaine
- L'avenant n°3 conclu le 19 novembre 2019 avec la ville d'Ecaillon pour l'actualisation de la clé de répartition correspondant à la participation de la ville aux frais de maîtrise d'œuvre (phase travaux). Cet avenant est à rattacher à la convention du 03 juin et 08 Juillet 2013 relative à l'occupation du domaine communal, délégation de maîtrise d'ouvrage, financement, rétrocession et entretien des ouvrages réalisés sur ce domaine.
- L'avenant n°4 conclu le 11 juin 2019 avec la ville de Lewarde pour l'actualisation de la clé de répartition correspondant à la participation de la ville aux frais de maîtrise d'œuvre (phase travaux). Cet avenant est à rattacher à la convention du 10 juillet 2013 relative à l'occupation du domaine communal, délégation de maîtrise d'ouvrage, financement, rétrocession et entretien des ouvrages réalisés sur ce domaine.

→ Dans le cadre des **marchés publics non formalisés**, le Comité Syndical est informé de la conclusion des marchés et des avenants repris ci-après.

MARCHES :

REF MARCHÉ	OBJET	MONTANT € HT	TITULAIRE
2019-08	Travaux de remplacement des joints de chaussée sur les ouvrages d'art du SMTD	44 950.00 €	EUROJOINT
2019-09	Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses des bâtiments de la STAD	44 166.06 €	ETANDEX
2019-10	Travaux de mise en accessibilité arrêts bus lignes 5, 6, 13, 15, 16 et 17	600 255.90 €	JEAN LEFEBVRE NORD

2019-11	Accord-cadre Conception et réalisation de documents de communication pour le SMTD	Montant maximum 25 000.00 € par an	STAMINIC
2019-12			AUDACE
2019-13	Etude de faisabilité et de concertation préalable à la réalisation de la ligne B du BHNS	99 960.00 €	TRANSAMO SA
2019-14	Accord-cadre à bons de commande Télésurveillance du siège du SMTD	Montant maximum 10 000 €	R2S
2019-15	Accord-cadre impression et livraison de documents de communication lot n°1	Montant maximum par an 10 000.00 €	REPRO CENTER
2019-16	Accord-cadre impression et livraison de documents de communication lot n°2	Montant maximum par an 24 000.00 €	NORD IMPRIM
2019-17	Accord-cadre impression et livraison de documents de communication lot n°3	Montant maximum par an 3 000.00 €	BR UNITS
2019-18	Conception du rapport d'activités 2018	5 205.00 €	AUDACE
2019-19	Conception du 1 ^{er} journal 2019 du SMTD	3 050.00 €	STAMINIC
2019-20	Accord-cadre à bons de commande distribution de documents de communication	Montant maximum 25 000.00 € par an	ADREXO
2019-21	Assurances des risques statutaires des agents du SMTD	17 502.21 € TTC par an	Assurances Sécurité et CIGAC
2019-22	Assurance de la protection juridique des agents du SMTD	250.00 € TTC par an	Sarre & Moselle
2019-23	Conception d'une affiche A3 à l'occasion de la semaine de la mobilité	980.00 €	AUDACE
2019-24	Assurance de la responsabilité civile et des risques annexes	4 501.43 € TTC par an	Assurances Pilliot
2019-25	Assurances automobiles et des risques annexes	5 698.35 € TTC par an	Assurances Pilliot
2019-26	Assurances des dommages aux biens et des risques annexes	2 766.56 € TTC par an	Assurances Pilliot
2019-27	Impression et livraison du 1 ^{er} journal 2019 du SMTD	15 756.00 €	NORD IMPRIM
2019-28	Impression et livraison du rapport d'activités 2018	1 044.00 €	NORD IMPRIM
2019-29	Services de télécommunication lot n°1	24 000.00 € TTC	SFR
2019-30	Services de télécommunication lot n°2	60 000.00 € TTC	Orange
2019-31	Services de télécommunication lot n°3	24 000.00 € TTC	Stella Telecom

2019-32	Conception et réalisation de documents de communication	1 840.00 €	AUDACE
2019-33	Conception et réalisation du 2 ^{ème} journal du SMTD	2 620.00 €	AUDACE

AVENANTS :

2017-48	Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de marquage de signalisation horizontale	Ajout d'un prix nouveau au BPU sans incidence financière	SIGN PLUS
2018-34	Accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et réaménagement des voiries arrêts bus et TCSP lot n°2	Ajout d'un prix nouveau au BPU sans incidence financière	ID VERDE
2017-67	Réalisation du schéma directeur modes doux	Prolongation de la durée du marché sans incidence financière	CODRA
2018-33	Accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et réaménagement des voiries arrêts bus et TCSP lot n°1	Augmentation du montant maximum du marché de 300 000 € HT à 345 000 € HT par période d'un an	BALESTRA TP
2016-36	Assurances de la responsabilité civile et des risques annexes	Régularisation de la cotisation 2018 + 653.80 € HT	SMACL
2018-33	Accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et réaménagement des voiries arrêts bus et TCSP lot n°1	Ajout d'un prix nouveau au BPU sans incidence financière	BALESTRA TP
2018-30	Rénovation du pont d'Esquerchin à Douai	Adaptation du système de protection cathodique au ferrailage réel + 9 200 € HT, prolongation du délai d'exécution de 2 semaines	FREYSSINET
2019-10	Travaux de mise en accessibilité arrêts bus lignes 5, 6, 13, 15, 16 et 17	Prolongation du délai d'exécution suite problématique arrêt gare de Sin le Noble	JEAN LEFEBVRE NORD
2019-05	Vérifications périodiques de sécurité des bâtiments et équipements du SMTD	Ajout de prix nouveaux au BPU sans incidence financière	Bureau Véritas Exploitation
2019-05	Vérifications périodiques de sécurité des bâtiments et équipements du SMTD	Ajout d'un prix nouveau au BPU sans incidence financière	Bureau Véritas Exploitation
2017-39	Modification des stations centrales en stations latérales de la ligne A du BHNS lot n°1	Prolongation du délai d'exécution de 6 mois	JEAN LEFEBVRE NORD

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 46

Nombre de votants : 40

Suffrage exprimé : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE les décisions prises par le Président telles que reprises ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO